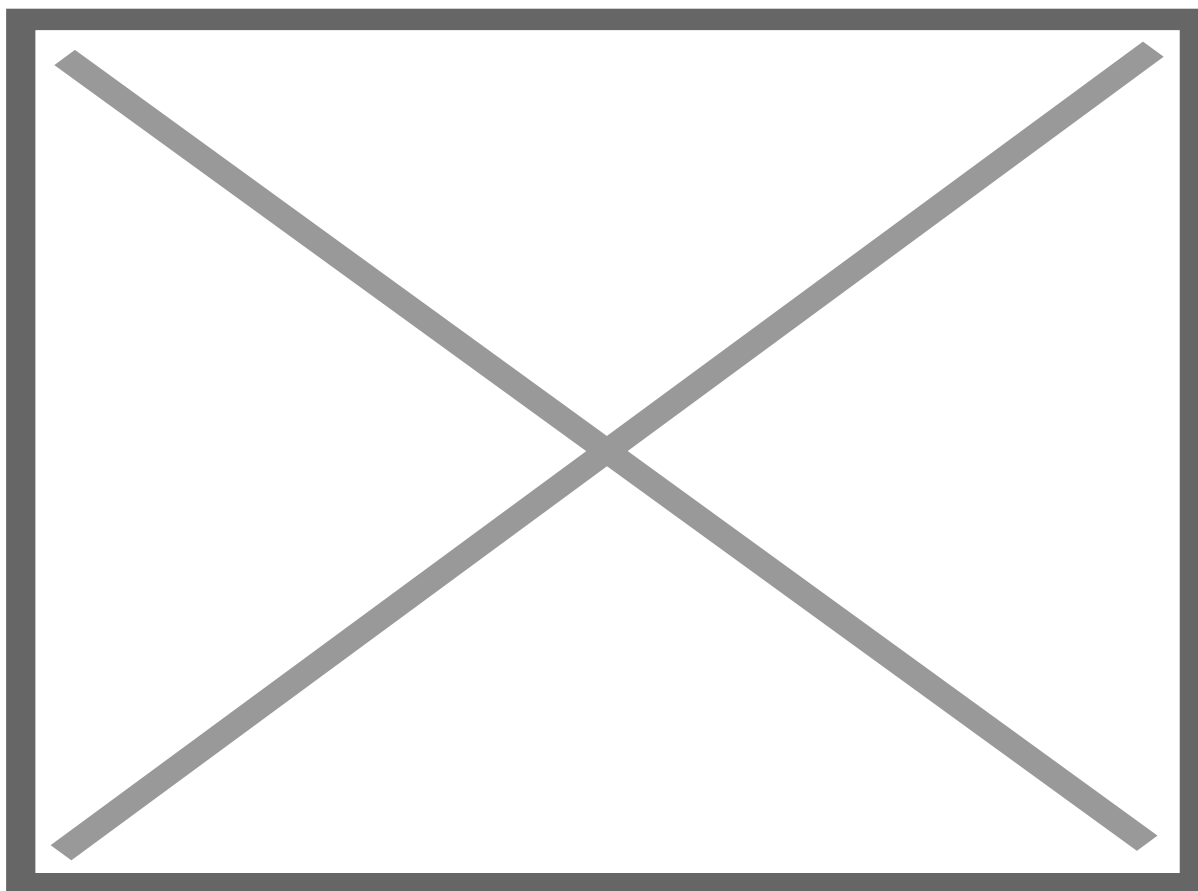


Assainissement non collectif



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rendu obligatoire par la loi, le SPANC est un service public local chargé du diagnostic et du contrôle des installations d'assainissement non collectif. L'objectif de ce service est de vérifier si les effluents rejetés dans l'environnement sont de bonne qualité afin de prévenir toute pollution.

Il vous conseille et vous accompagne dans la mise en place de votre installation d'assainissement non collectif.

À télécharger

[Règlement du service public d'assainissement non collectif \(2025\) .pdf - 434.52 Ko](#)